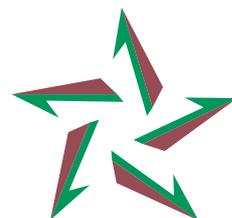


le Vert et l'Amarante

N°17 DÉCEMBRE 2023

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

AMAP



Médaillés pénitentiaires



Édito

L'AMAP a célébré son vingtième anniversaire à Clairvaux. Si ce regroupement n'a pas réuni autant de personnes que nous l'avions espéré, il a nous a quand même permis de nous retrouver suffisamment nombreux pour tenir une assemblée générale crédible et désigner de nouveaux administrateurs, le mandat des précédents ayant dû être prolongé sans élection en 2021 et 2022.

Cette assemblée générale a donné lieu à des échanges intéressants sur la situation de l'association, sur son avenir et les évolutions qu'il conviendrait d'envisager et pour lesquelles le nouveau conseil d'administration devra présenter des propositions aux prochaines assemblées. C'est pourquoi, nous avons décidé de publier intégralement le procès-verbal pour permettre aux adhérents d'être informés de ces échanges.

Vous retrouverez dans ce numéro la suite du témoignage de Marcel Vesse et divers articles relatifs à l'histoire pénitentiaire, en particulier une présentation de la pluie d'eau chaude installée à la maison d'arrêt de Rouen en 1873, premier établissement de bains-douches de propreté. Cette création témoigne de la capacité de l'administration pénitentiaire à innover, même si, comme trop souvent sans doute, il paraît difficile de passer de la phase de l'expérimentation audacieuse à celle de la généralisation organisée.

Il arrive même, souvent pour des motifs multiples, que les meilleures intentions ne se concrétisent que par des réalisations décevantes, voire en contradiction avec les objectifs affichés ; c'est ce qui transparaît dans les deux articles consacrés à la mutinerie des mineurs de Fresnes en 1947 et à la colonie pénitentiaire du Luc.

S'il est en tout cas un domaine dans lequel la capacité d'évolution, d'adaptation et d'innovation de l'administration pénitentiaire n'est pas démentie, c'est bien le fonctionnement des ERIS dont le vingtième anniversaire, tout comme celui de l'AMAP, a été célébré cette année. Ces équipes ont pu démontrer à cette occasion leur aptitude à maîtriser des procédures éprouvées et des outils de plus en plus performants et sophistiqués, tout en sachant toujours, autant que nécessaire, pratiquer le dialogue. Ce qui permet à Laurent Ridet de souligner que *leur profonde intelligence des situations et des relations humaines symbolise l'excellence professionnelle de l'administration pénitentiaire.*

Jean-Charles Toulouze
Président de l'AMAP



INFOS INFOS

Assemblée générale
Regroupement anniversaire
de Clairvaux

page 2



Témoignage de Marcel Vesse

Propos recueillis par Henri Israël un
samedi de juin 2007 à son domicile

page 5



« De la pluie d'eau chaude » à
la douche : apparue en prison,
la douche fête ses 150 ans !

par Jack Garçon

page 8



Oh ! les filles...Oh ! les filles !!
par Jean-Michel Armand

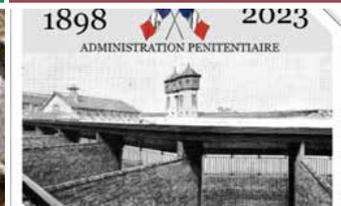
page 10



La colonie pénitentiaire du
Luc

par Jean-Pierre Ricard

page 12



INFOS INFOS

Les événements

page 15

Le président ouvre la séance à 11h30 dans la salle de réunion de l'Hos-tellerie des Dames à Clairvaux. Il constate la présence de 21 adhé-rents et 17 mandats de représentation ont été transmis. 38 adhérents participent donc à cette assemblée générale, soit la moitié des adhé-rents à jour de cotisation.

Le président présente ensuite le rapport moral en revenant sur les améliorations apportées au fonctionnement de l'association et qui avaient été suggérées lors de l'assemblée générale de 2019 :

- appels à cotisations et relances si nécessaire en début d'année. Ce point paraît d'autant plus important qu'il existe un nombre non négligeable d'« adhérents virtuels », c'est à dire de personnes convaincues d'être membres de l'association, mais qui oublient de payer leur cotisation et qui, de ce fait, ne peuvent pas, ou plus être considérées comme adhérentes ; il est cependant rappelé que faute d'un support administratif suffisant, ce travail de secré-tariat reste limité et ne peut pas avoir toute l'efficacité attendue;
- modification de la présentation du bulletin *Le Vert et l'Amarante* pour en rendre la lecture plus attrayante et afficher plus claire-ment son rôle d'organe d'information de l'association ; il est ce-pendant souligné que la présentation de certains articles pourrait être encore améliorée ;
- dans la continuité du sujet précédent il a été créé un logo propre à l'association qui reprend le symbole de l'étoile pénitentiaire à cinq branches aux couleurs vert et amarante de l'association ;
- enfin, les deux destinations de voyage qui avaient été proposées ont été concrétisées, les Hauts-de-France en 2021 et le Midi toulou-sain en 2022.

Il convient de souligner qu'une convention de partenariat a été éla-borée et signée avec chaque direction interrégionale qui rappelle que les personnes honorées par l'attribution de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire doivent recevoir leur insigne dans des délais décents et des conditions dignes et qui définit les modalités du partenariat qui doit être développé entre les DI et l'AMAP ; il appar-tient maintenant à notre association d'en exploiter les potentialités, ce qui suppose de réussir à implanter une représentation territoriale qui n'existe pas à ce jour.

Le président présente des exemplaires de la plaquette d'information sur la médaille pénitentiaire et l'AMAP éditée pour remplacer la pla-quette initiale désormais épuisée et qui a pour vocation d'être remise aux nouveaux médaillés.

Il insiste sur le fait que la signature de la convention avec les DI et la réalisation de la plaquette ont été rendues possibles grâce au sou-tien du directeur de l'administration pénitentiaire, qui, par ailleurs, manifeste son attention à notre égard en invitant le représentant de l'association à des cérémonies, comme celle du 22 septembre d'hom-mage aux personnels pénitentiaires, et à participer au comité de la médaille.

Sont ensuite évoqués les échanges entre les participants aux assem-blée générales de 2021 et 2022, tenues dans de conditions particu-lières compte tenu de la crise covid, ce qui avait d'ailleurs conduit à reporter les élections pour la désignation des membres du conseil d'administration. Ces réflexion portant sur la situation de l'associa-tion, son rôle et la façon dont elle doit se faire connaître sont à nou-veau débattues.

Il ressort de ces échanges que l'AMAP doit s'efforcer de préciser la mission qu'elle se fixe, soit rester une association « de convivialité », comme c'est le cas actuellement, soit se positionner comme force de proposition capable de présenter à l'administration pénitentiaire des projets, en particulier en lui soumettant la possibilité d'animer des

événements avec son soutien financier.

Il est également souligné l'intérêt qu'il y aurait à développer des rela-tions avec les anciens pénitentiaires, dont l'expérience montre qu'ils sont toujours prêts à évoquer leur expérience. Mais il ne faut pas négliger le fait que l'association compte peu de médaillés en activité parmi ses adhérents et que c'est également, et peut être surtout, ces actifs qu'il faut convaincre de rejoindre l'AMAP.

Il ne faut cependant pas se cacher les difficultés rencontrées pour intéresser de nouveaux adhérents. À titre d'exemple, ce regroupe-ment commémoratif des vingt ans de notre association, proposé par les participants à l'assemblée générale de 2022, ne réunit pas autant de participants que nous l'avions espéré et ce malgré les efforts dé-ployés par Jean-Pierre Drapier, en particulier en direction des médaillé-s de Clairvaux.

Ces réflexions conduisent donc à s'interroger sur le périmètre de l'as-sociation. Nous avons déjà étendu notre possibilité de recrutement en créant le statut de membre associé qui permet à des non médaillé-s d'adhérer. Faut-il aller plus loin en modifiant l'objet de l'associa-tion qui se proposerait de réunir, non plus seulement des médaillés, mais des personnes intéressées par la valorisation de l'activité pén-i-tentiaire et faudrait-il même envisager un changement de nom pour prendre en compte cette évolution ?

À l'issue de ces discussions, il est convenu que le nouveau conseil d'administration, qui sera élu lors de cette assemblée générale, devra réfléchir à ces questions et proposer aux adhérents d'éventuelles évo-lutions, pour la prochaine assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales de 2019, 2021 et 2022 et le rapport moral de l'assemblée générale 2023 sont approuvés à l'unanimité.

La trésorière présente ensuite le rapport financier, en précisant qu'après avoir exercé cette fonction depuis la création de l'associa-tion, elle souhaite être déchargée de cette responsabilité. L'assem-blée générale prend acte de cette décision et remercie Maryvonne Herouart pour son dévouement au cours de ces vingt années et pour la rigueur avec laquelle elle a tenu les comptes.

À la date du 19 septembre, l'arrêt de comptes fait apparaître un solde positif de 10317,10 euros. Il convient cependant de souligner que les dépenses engagées pour ce regroupement de Clairvaux devront être déduites et qu'en fin d'année, l'avoir de l'association ne sera que de l'ordre de 1000 euros. Il faut donc envisager que la participation demandée aux adhérents pour le voyage de 2024 sera plus élevée qu'habituellement et qu'il faut rechercher de nouvelles sources de financement.

Tout en rappelant que la mutuelle du ministère de la Justice (MMJ), dont la présidente présente à la cérémonie du 22 septembre a assisté à la conférence et participé à la visite du site de Clairvaux organisée par l'AMAP, nous apporte son soutien depuis de nombreuses années, il est envisagé de s'adresser à de possibles contributeurs, en particu-lier les entreprises exerçant dans le cadre de la gestion déléguées. Certaines de ces entreprises nous ont d'ailleurs déjà accordé des sub-ventions puis avaient mis un terme à ce soutien. Il est envisagé de leur soumettre une forme nouvelle de participation, en leur proposant d'insérer des encarts publicitaires dans *Le vert et l'Amarante*.

La possibilité de demander une subvention à l'administration est également envisagée, ce qui suppose l'élaboration de projets à lui soumettre, ce qui rejoint les réflexions mentionnées ci-dessus. Il faut cependant rappeler que l'AMAP bénéficie déjà d'aides non négli-geables de la part de l'administration ; réalisation de la plaquette de présentation, élaboration du Vert et l'Amarante par les services de

l'ÉNAP, prise en charge de l'affranchissement de nos courriers par la DI de Lyon, mis à disposition d'un chauffeur et d'un car par la DI de Paris pour nos regroupements.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée générale passe ensuite à l'élection des membres du conseil d'administration. Il est rappelé que les administrateurs élus en 2018 à Chinon sont :

Marc Allaman, Jean-Michel Armand, Gérard Blot, Michèle Gendre, Marie-Christine Mariani, Maryvonne Herouart, Jean-Charles Toulouse, Jean-Claude Vibien, Maurice Victor (décédé).

Huit adhérents présentent leur candidature :

Jean-Michel Armand, Gérard Blot, Jean-Pierre Drapier, Jack Garçon, Jean-Pierre Gros, Jean-Charles Toulouse, Jean-Claude Vibien, Carole Zinzoni.

L'assemblée générale décide de procéder à un vote à main levée et élit à l'unanimité les huit candidats ; Jean-Michel Armand, Gérard Blot, Jean-Pierre Drapier, Jack Garçon, Jean-Pierre Gros, Jean-Charles Toulouse, Jean-Claude Vibien, Carole Zinzoni composent donc le nouveau conseil d'administration.

Au titre des questions diverses est évoquée la possibilité pour les adhérents qui le souhaitent de recevoir ETAPES, la lettre d'information de l'administration pénitentiaire. Une démarche sera effectuée auprès de la DAP pour tenter d'apporter une réponse à cette demande récurrente.

Concernant le voyage de 2024, nous envisageons un déplacement dans le Gard, où plusieurs sites présentent un intérêt particulier ; les anciens locaux de la maison centrale de Nîmes désormais occupés par l'université et Aigues-Mortes avec la Tour de Constance.

L'assemblée générale est interrompue à 13h15. Elle reprend à 15h00.

Dans l'intervalle, les nouveaux administrateurs se sont réunis pour désigner en leur sein le bureau de l'association qui se fixe pour objectif de répondre aux demandes formulées lors de cette assemblée générale.



Accueil de Madame Elisabeth Chabot, présidente de la MMJ

- Président : Jean-Charles Toulouse
- Vice-président : Jean-Michel Armand
- Trésorière : Carole Zinzoni
- Trésorier-adjoint : Jean-Pierre Gros
- Secrétaire : Jack Garçon
- Secrétaire-adjoint : Jean-Claude Vibien
- Assesseurs : Gérard Blot et Jean-Pierre Drapier

La parole est ensuite donnée à Jean-François Alonzo pour la présentation de son ouvrage *La prison illustrée de 1789 à nos jours* édité par les presses de l'ÉNAP. Ce volume très documenté et abondamment illustré et les commentaires intarissables de l'auteur recueillent toute l'attention des participants.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close à 15h45.

la Lettre du

N° 29

DÉCEMBRE
2023



Portail du CRHCP :
bibliothèque
numérique

CRHCP

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

Dans les rubriques de ce deuxième numéro 2023 vous retrouverez les dernières actualités du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines avec la dernière exposition « Regards sur l'évolution de la prise en charge des personnes détenues », Les dates avec les ERIS et les UVF, un objet avec le box cellulaire, un focus sur le CP de Fresnes qui fête ses 125 ans, ainsi qu'un texte d'élève. Dans le coin des curieux des ouvrages récents, des films et des podcasts.



Le castelet de la prison Saint Michel de Toulouse - fonds Henri Manuel - (Coll. ÉNAP-CRHCP)

Du 22 au 24 septembre notre association proposait à ses adhérents un deuxième regroupement à Clairvaux par lequel nous avons souhaité célébrer son vingtième anniversaire dans cet établissement pénitentiaire chargé d'histoire et désormais fermé.

Les 31 participants ont assisté à la cérémonie d'hommage aux personnels pénitentiaires présidée par Madame la préfète de l'Aube et apprécié le discours prononcé à cette occasion par Laurent Ridel, directeur de l'administration pénitentiaire.

Puis ils se sont intéressés à l'histoire de Clairvaux. Dans un premier temps, après avoir accueilli Elisabeth Chabot, présidente de la MMJ, ils ont recueilli de nombreuses informations, toujours historiques et souvent pittoresques, lors de la conférence très documentée de Lydie Herbelot. Puis ils ont pu constater pendant les visites, aussi bien à l'extérieur des locaux qu'à l'intérieur, que la mémoire pénitentiaire et la mémoire monastique du site restent étroitement associées. Ces deux visites ont été complétées par un détour émouvant au cimetière de Clairvaux.

Le regroupement a également permis d'assister à un récital de piano au programme des grands concerts de Clairvaux, dans des locaux remarquablement restaurés. Puis, pour prendre un peu de recul avec le domaine pénitentiaire, de découvrir une cave de Champagne et de visiter le Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-deux-Eglises.

Il a surtout permis de réunir l'assemblée générale de l'association et de renouveler le conseil d'administration. Les précédents administrateurs avaient été élus en 2018 à Chinon et leur mandat courait jusqu'en 2021. Mais, le faible nombre de participants aux assemblées générales de 2021 et de 2022 avait conduit à le prolonger sans élection. L'association dispose désormais d'un nouveau conseil d'administration, comme en rend compte le procès-verbal de l'assemblée générale.

L'année 2023 nous a offert deux occasions de rencontre. Et c'est avec grand plaisir que 22 participants se sont retrouvés à Toulouse du 31 mars au 2 avril pour une découverte de l'histoire de l'aviation au musée Aéroscopia, complétée par la visite des ateliers Airbus.

Puis nous avons visité le Castelet Saint Michel, bâtiment d'entrée et administratif de l'ancienne maison d'arrêt, ouvert au public et remarquablement restauré et enrichi d'informations sur l'histoire du site. La qualité de cette restauration tranche tristement avec l'état d'abandon dans lequel semblent être les autres locaux. Mais le directeur interrégional, qui a eu l'amabilité de nous rejoindre sur place et qui avait demandé à un ancien surveillant de l'établissement de l'accompagner, nous a rassérénés en évoquant une possible réhabilitation de ces locaux.

La rencontre s'est achevée par la visite guidée du centre de Toulouse qui a permis aux participants de mieux connaître cette belle ville et ses monuments les plus emblématiques.



Témoignage de Marcel Vesse

Suite des propos recueillis par Henri Israël un samedi de juin 2007 à son domicile (deuxième partie).

Avant la Libération sont créées les directions régionales dont celle de Lille. Nos bureaux étaient transférés à Lille. À la Libération, je travaille donc à Lille dans un bâtiment assez banal mais j'habitais encore à Loos dans mon petit logement de fonction. En avril 1944, Lille a été bombardée et la maison d'arrêt aussi.

À cette époque, je prends connaissance de mon dossier où je trouve un témoignage de satisfaction signé par un directeur qui était milicien. Cela m'a un peu étonné. L'Administration pénitentiaire était sous les ordres de Joseph Darnand. Les directeurs régionaux étaient donc pour un tiers des miliciens, un tiers des commissaires de police et un tiers des pénitentiaires. À Lille, le DR était M. Vacarro, un commissaire divisionnaire. À la Libération, M. Vacarro a été épuré et s'est retrouvé incarcéré à Loos !!! Je suis allé le voir dans sa cellule par fidélité et par courtoisie. J'ai appris ensuite qu'il avait été transféré au Centre d'intervention à la caserne de Vandamme à Lille où le commandant était un FFI (ndlr : Forces Françaises de l'Intérieur, regroupement à partir de février 1944 des principales composantes militaires de la résistance intérieure). Là, on m'a dit « votre patron sort. » Il avait été commissaire de police à Halluin en 1940 et réprimé les communistes pendant la période du pacte germano-soviétique. En fait, l'internement de Vacarro avait été une mesure de protection. Il a été réintégré et a fini sa carrière à Orléans.

De commis, je passe greffier comptable, économiste à la Direction régionale de Strasbourg. Nous étions vingt trois à profiter de cette promotion. À la Libération, je n'avais pas de perspectives dans la pénitentiaire. La menace du STO était loin derrière, quelle raison me poussait à rester dans cette administration ? Je devais théoriquement être incorporé pour effectuer mon service militaire mais j'ai bénéficié d'un sursis parce que, à cette époque, il manquait de surveillants et de cadres face à l'afflux de détenus collaborateurs. Alors, je suis resté. Et en 1946, on annonce un concours de sous-directeur. Mon directeur de l'époque, M. Nicole, m'encourage à me présenter. Il avait été sous-directeur à la Santé, épuré, puis réintégré. Nicole était un homme remarquable. Ses encouragements ont été déterminants bien que je ne connaisse pas la détention. Autour de moi, on disait que le concours était une formalité. En novembre 1946, je suis convoqué à Fresnes pour passer l'écrit. Je me revois descendre à la station Croix-de-Berny et arrivant à Fresnes. L'examen avait lieu dans une salle devant le pavillon où se trouve la prison des femmes...j'ai été admissible et reçu à l'oral. Nous étions sept admissibles et cinq reçus dont Jean Bren, Aimé Dousson, Daniel Fuenon, LeDoyer et moi.

Nommé à la DR de Strasbourg en janvier 1947, je retrouve comme directeur Jean Lassalle qui avait été économiste à Fresnes en 1938-1939. En Alsace, il y avait plus de collabos qu'ailleurs condamnés par les cours de justice. Le Struthof était rempli de jeunes détenus de la Légion Charlemagne qui avaient combattu sous l'uniforme de la SS. Ils étaient aussi à Schirmeck et les femmes à la Meinau. Nous étions censés inspecter les établissements. Je me souviens d'un détenu qui s'était

plaignait de brimades ou de coups donnés par le personnel. Le DR avait diligemment une enquête. Le directeur de la maison centrale était mon supérieur hiérarchique...j'étais bien embêté.

L'Alsace avait une particularité aussi d'être le lieu des établissements, une fois vidés de la population allemandes, l'endroit de création de prisons à régime progressif de la réforme Amor : Mulhouse, Haguenau...

J'avais vu les conditions de détention à Poissy par exemple avec le système cage à poules, dortoirs et tinettes qui m'avaient choqué. En Alsace, je n'avais pas le sentiment que la dignité des personnes était mise en cause.

Je voudrais dire un mot de la réforme Amor. Premier directeur de l'Administration pénitentiaire à la Libération, Amor était un ancien procureur de la République qui avait connu la prison comme résistant. C'était un grand bonhomme. C'est lui qui présidait les jurys de concours. Il savait galvaniser les hommes. Nous avons l'impression de vivre un moment important. Dans ces conditions, je suis resté dans la pénitentiaire ! Sous-directeur à 26 ans, j'étais pris par l'évaluation et le souffle qu'avait imprimé Amor qui était un humaniste. Outre Amor, il y avait alors des hommes comme Orvain, Michelet, garde des sceaux, le docteur Fully, inspecteur général.. la plupart des hommes de cette génération avaient été eux-mêmes détenus. Ils ont vécu...

Avec Amor, il y avait aussi Cannat, contrôleur général qui a écrit un livre « nos frères les récidivistes » (1942) et puis Gayraud que j'avais connu à la DR de Lille, licencié en droit à la faculté de Montpellier, prisonnier de guerre, il était un peu l'intrus. Gayraud a eu une grosse influence dans ma motivation sur la réforme. Il venait à la DAP pour mener à bien la réforme. Plus tard, je lui ai succédé à Oermingen puis, à Melun...nous avons gardé un lien particulier.

Il fallait mettre en œuvre le système progressif dans les maisons d'arrêt, les centres de détention, les centrales, et l'ordonnance de 1945 sur les jeunes. En fait, la pénitentiaire était coupée en deux : les établissements réformés et ceux qui ne l'étaient pas comme les maisons d'arrêt. Nous connaissions des réticences aux changements. Je voudrais faire, ici, un aparté sur la réticence au changement. En 1974, on introduit la presse en prison et j'étais de ceux qui craignaient que cette innovation provoque l'apologie du fait divers et valorise la délinquance. En 1982, c'était la fin des parloirs avec hygiaphone, l'installation des télévisions...On sait bien que les évolutions offrent des opportunités si on donne à ceux qui doivent les réaliser les moyens de le faire ce qui n'est pas toujours le cas. Et puis je voudrais remarquer que la pénitentiaire est trop souvent dé-



Paul Amor (photo d'archive administrative de Paul Amor, Archives nationales, dépôt de l'Administration pénitentiaire)

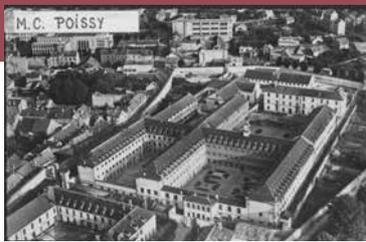
Paul Amor, directeur de l'administration pénitentiaire (1944-1947) (Coll. Archives nationales)



Pierre Cannat (Coll. ÉNAP-CRHCP)



Maison d'arrêt de Fresnes, porte d'entrée du quartier des femmes, 1930 - Henri Manuel (Coll. ÉNAP-CRHCP)



Maison centrale de Poissy, vue aérienne (Coll. ÉNAP-CRHCP)

nigrée. Des magistrats expriment trop souvent un dédain pour les agents pénitentiaires. Je revois ce maître de conférences qui m'avait interpellé en 1976 ou 1977 lors d'un colloque à l'École de la magistrature sur le thème : « Vous mettez

les gens en prison, privés de relations sexuelles... » Il ignorait que ce n'est pas nous qui mettons en détention. Je vais vous raconter une autre anecdote bien significative. Lorsque Robert Badinter était ministre de la Justice, il avait réuni les directeurs régionaux de l'Administration pénitentiaire. Le ministre a demandé aux participants : « que dit-on de moi dans la pénitencière ? ». Un grand silence s'est abattu sur la réunion. J'ai alors pris la parole et lui ai dit : « Monsieur le ministre, on dit chez nous que vous êtes un avocat ». Et Badinter de répondre : « dites-leur que j'ai donné ma démission du Conseil de l'Ordre... »

Revenons aux années 1950-1953. Le 4 janvier 1951 j'arrive à Fresnes. À l'hôpital, il y avait une section pour les tuberculeux et un détenu avait été mal traité. Le directeur général de l'Administration pénitentiaire, M. Germain vire le directeur de Fresnes, le sous-directeur chargé de l'hôpital et le surveillant-chef. Je découvre l'hôpital-prison et les contraintes de soigner et garder. J'ai vu des détenus qui dormaient sur des paillasses ! À Fresnes, en troisième division, il y avait alors une infirmerie annexe, des détenus mineurs. En première, des condamnés à mort, un quartier des femmes et des nourrices. Bref tout ce qui n'était pas des conditions de détention classique. C'est en ce temps-là qu'on supprime la chapelle cellulaire et que l'on inaugure la chapelle amphithéâtre. Monseigneur Feltnin était venu visiter les condamnés à mort qui devaient être exécutés la semaine suivante. Le père Popot, aumônier et qui était plutôt collaborateur raconte cela dans son livre « Les prisons de Fresnes » c'était un monde : naissance, vie, mort, tout d'une micro société. J'étais à bonne école. Trois ans à l'hôpital, cela a été une lutte de tous les jours pour améliorer le fonctionnement. À l'époque, le personnel médical était fort réduit. Un médecin chef, deux ou trois médecins, une ou deux infirmières qui étaient des religieuses et pas de secrétaire médicale. Des détenus faisaient office de secrétariat. J'étais frappé par l'encombrement. Les détenus atteints de tuberculose arrivaient à Fresnes en attendant d'être transférés au sana pénitentiaire de Liancourt. Mais souvent, ces malades restaient à Fresnes trop longtemps. Ce n'était pas facile de faire le lien entre le pénal et le médical. J'ai fait faire un fichier sur la situation pénale des détenus, savoir la cause de leur présence à l'hôpital en tenant compte autant que possible du secret médical. C'était d'autant plus compliqué que le secrétaire était un détenu qui parfois refusait de dire les affections du malade ! Je demandai qu'un surveillant soit chargé de ce travail, au début sans succès. L'urgence était de dégonfler les effectifs. Il n'était pas possible de gérer une situation où trois détenus se pressaient dans une cellule. Un jour, un juge d'instruction mandate un médecin qui nous demande si un détenu était apte à supporter la détention. Le secrétaire médical, lui-même détenu, répond par la négative et dit n'importe quoi. Le médecin a été manipulé par ce soi-disant secrétaire. Les médecins n'étaient pas d'accord pour que le secrétaire soit un pénitentiaire...ils n'avaient pas confiance. Au moins au début de cette réforme.

C'est à cette époque qu'en 1952, j'ai accueilli Jacques Duclos, l'un des chefs du parti communiste français qui avait été arrêté lors d'une manifestation contre la visite du général américain Ridway.

Il transportait des pigeons dans sa voiture et avait été suspecté d'espionnage...bref, Duclos était très aimable. Il m'avait simplement demandé l'autorisation de lire et il voulait un livre de Balzac.

À Fresnes, aussi, j'étais confronté à la peine de mort. Un condamné à la peine capitale était incarcéré dans l'établissement depuis deux ans. J'allais le voir tous les deux ou trois jours. Il ne dormait pas la nuit mais le matin. Il ne parlait que de sa mort, de ses espoirs...je me souviens de son exécution. Le père Segond nous avait prévenu que c'était pour le lendemain. Nous nous sommes retrouvés trois sous-directeurs. Je devais prévenir un interne de garde pour le réanimer en cas de défaillance. À 5 heures, on frappe à la porte de l'interne et je lui explique ce qu'il devrait faire. Il me répond qu'il est entré à l'hôpital pour soigner pas pour ce genre de travail. Nous devons respecter le protocole. Je n'oublierai jamais ce regard. Il s'appelait Morange ? Il a descendu l'allée de la première division en chantant la Marche de la Légion...on fusillait alors au fort d'Ivry. Un de ses complices devait être exécuté en même temps que lui. Le docteur et nous, on accompagne...au peloton, on attend 15 minutes que l'autre arrive. Il y avait le père popot. Fusillade, coup de grâce, la troupe s'en va et un soldat donne un coup de pied au cadavre... C'était terrible. Je n'ai jamais été partisan de la peine de mort. J'étais très heureux lors de l'abolition.

À Fresnes, je mesurais sans doute plus qu'ailleurs la difficulté de sanctionner les fautes. Le prétoire, la commission de discipline de l'époque, devait être en même temps ferme pour éviter l'anarchie et éviter d'être injuste.

En 1957-1958, je suis en stage à Vaucresson et Marly-le-Roi avec l'association Peuple et culture. Il s'agissait de travailler à la formation des éducateurs. Je m'engage dans ces formations que j'ai suivies pendant six ou sept années. J'allais aux universités d'été de Peuple et culture, je prenais des contacts divers avec des gens de tous horizons, des ciné-clubs, cercles de lecture... je découvrais aussi les réalités du tiers-monde...c'était très important pour mon épanouissement personnel, pour garder mon équilibre et cela me sera très utile plus tard.

À l'hôpital de Fresnes, malgré l'aide du directeur de l'établissement qui n'y pouvait rien et l'intérêt du travail, j'étais fatigué des réticences du personnel médical et de la permanente difficulté à gérer les contradictions entre le pénitentiaire et le médical. J'ai donc demandé à être muté et je suis arrivé en 1953 à Oermingen d'où je suis parti en 1961.

En 1953, j'arrive donc dans la prison-école d'Oermingen en Alsace. C'était une caserne de la ligne Maginot. Les installations étaient neuves dans un bled perdu de 200 habitants. Une prison ouverte en 1947. J'étais présent lors de l'ouverture de cette prison-école dirigée alors par Lacabonne qui restera jusqu'en 1949. Puis Gayraud lui succède et je reprends la direction en 1953.

Il y avait 120 à 150 jeunes détenus de 17 à 25 ans, plus quelques condamnés pour collaboration par les Cours de Justice. L'inconvénient de cet établissement était son isolement. J'étais père de deux enfants jeunes qui avaient commencé leur scolarité à Fresnes et mon épouse, enceinte, a accouché du troisième en mai 1953.

Le terme prison-école est importé de Belgique où il y en avait deux, l'une en pays wallon, l'autre en Flandres, copiés sur ceux de l'éducation surveillée. La règle était que les jeunes détenus devaient être occupés de 7 heures à 21 heures. Ils vivaient sous la direction d'un

éducateur et d'un éducateur adjoint de 7 heures à 9 heures, puis de 12 heures à 14 heures et de 19 heures à 21 heures. Le reste du temps était consacré à des travaux par atelier pour suivre une formation professionnelle. Le jeune détenu était donc toujours suivi par un éducateur, un instituteur ou un formateur. Les surveillants tenaient les miradors puis selon le modèle belge, la « prison ouverte », il n'y avait pas d'enceinte murée. On a commencé par mettre un surveillant à la porte d'entrée, porte qui était ouverte puis on a enlevé le surveillant et on a démolit les barbelés sauf dans une partie du bâtiment. Le détenu qui ne suivait pas les consignes et ne profitait pas de cette prison-école pouvait être renvoyé. Les peines étaient courtes, de un à cinq ans. La plupart des détenus étaient condamnés pour vol, problèmes de mœurs. Le « pavillon de confiance » donnait la possibilité aux détenus de jouer au football sur le terrain du village, parfois, grande récompense, de sortir en ville. Il y avait même l'équivalent des UVF (unités de vie familiale) à l'extérieur. Certains pouvaient participer à la fanfare municipale. Les détenus allaient en cortège aux cérémonies patriotiques le 14 juillet ou le 11 novembre. Je faisais un petit discours. Je me souviens qu'une fois, j'avais dit le discours de Jaurès à la jeunesse... Un surveillant n'en revenait pas de voir les effectifs dehors Je n'ai connu qu'une petite évasion : un jour, nous avons organisé un cross dans le village d'à côté et au retour, un jeune détenu me dit : « c'est idiot de s'évader » ... et après le cross, il s'est évadé ! Il a été vite repris et placé au mitard. Au fond, les risques étaient calculés. J'avais le droit de choisir les détenus qui venaient à Oermingen. Après un entretien serré, je décidais qui allait venir ou pas.

Je me souviens qu'une fois, j'étais en congé et on m'appelle parce que quatre ou cinq détenus s'étaient évadés. Évidemment, j'ai interrompu mes vacances. Le sous-directeur avait pris des mesures. Il fallait retrouver les fuyards et décourager ce genre d'initiative. En Belgique, inspiré par les valeurs du scoutisme, on demandait aux détenus de donner leur parole d'honneur de ne pas s'évader sinon on était viré de l'établissement. Nous décidons de faire la même chose. Toute une journée, nous avons discuté avec les jeunes détenus et proposé de jurer sur l'honneur de ne pas s'évader. Personne n'a refusé parce qu'il fallait vraiment être con pour s'évader d'ici ! Nous avons institutionnalisé cette pratique. Le détenu jurait devant le JAP et cela a fonctionné plutôt bien. J'y croyais...

Le dimanche, il y avait toujours quelque chose d'intéressant : sport, culture... moi, je passais tous mes dimanches dans l'établissement. J'avoue que pour ma famille, ce n'était pas très marrant. Nous avons fait venir les petits chanteurs à la croix de bois, le centre dramatique de l'Est, le théâtre en rond de Metz, le centre culturel de Sarreguemines. Bref, nous étions très innovants. J'ai reçu aussi Alain Bombard qui avait raconté son aventure. Mais tous cela se faisait le plus discrètement possible. Je ne me rendais pas compte. Pour vivre heureux, vivons cachés. Je dirigeais un établissement pour jeunes, plus tout à fait une prison. Basket, volley, hand, championnat entre groupes nommés du nom de provinces françaises. Bien sûr, il nous est arrivé une fois que des insultes fusent contre un arbitre. Une commission sportive composée d'éducateurs et de capitaines de groupe (qui étaient des détenus) s'est réunie et a décidé de sanctions sportives : pas de fair-play, exclusion temporaire ou définitive. La commission a même été contrainte de sanctionner... un éducateur !

Je comprends le directeur régional qui était inquiet lorsque je quitte Oermingen et qu'en 1961, je prends mes nouvelles fonctions à Pois-

sy. Pour mes enfants qui devaient avoir une scolarité plus normale, j'ai été muté à Poissy qui était un établissement dur où je suis resté une année et demie.



Prison-école d'Oermingen (Coll. ÉNAP-CRHCP)

Poissy est une prison ancienne avec, à cette époque, des cages à poules, des dortoirs communs et autour de chaque lit, des cloisons en bois grillagé au-dessus et grillage devant. C'était peut-être bien pour la sécurité et pour les mœurs mais c'était dur. Poissy avait à peu près le même régime que Clairvaux, Fontevault. C'était un poulailler. On vidait les tinettes le matin et la nuit pénitentiaire courait de 18 heures à 7 heures du matin. Repas de midi et soir au réfectoire avec une centaine de détenus. Le moindre incident pouvait dégénérer. Il y avait à Poissy des gens du FLN, puis de l'OAS. Je me souviens qu'un jour, une quarantaine de détenus FLN devait arriver à l'infirmerie de Poissy qui était cellulaire. Le surveillant-chef, informé discute avec ses collègues et le personnel refuse de prendre son service avant l'arrivée de ces détenus ou juste après... parce que, disaient-ils, il n'y avait pas de garantie sur la sécurité. Après discussion, je reconnais le bien-fondé de leurs craintes et de certaines revendications. Je me suis engagé à rester avec eux. Et le lendemain, la situation s'était calmée.

À Poissy, on a reçu Figon qui était mêlé à l'affaire Ben Barka. Je me rappelle aussi d'un détenu évadé d'une centrale qui, à Poissy, avait trouvé un moyen d'évasion par la voie médicale. Il s'enfonçait dans la verge une pointe bic pour aller à l'hôpital. Un gars difficile et dangereux.

À Poissy, nous avons un JAP avec lequel je m'entendais bien. La mère d'un détenu était en phase terminale d'un cancer et, à cette époque, il n'existait pas de permission de sortie. La DAP avait été informée mais faute de texte, je n'avais pas de réponse claire. Alors le JAP a accordé une extraction avec une forte escorte. Dans ces conditions, je me suis désigné moi-même chef d'escorte avec le premier surveillant, un gars dur mais juste. On part à quatre au domicile de la mère. Le détenu M a pu embrasser sa mère et il a changé de comportement. À mi-peine, il a demandé une sortie conditionnelle pour bonne conduite qu'il a obtenue. Il m'a envoyé une carte par laquelle il exprimait sa reconnaissance. Par négligence, je n'avais pas répondu. Puis longtemps après, j'ai cherché ses coordonnées que je n'ai pas trouvées. Je regrette encore de n'avoir pas répondu.

Après Poissy, je suis muté à la centrale de Melun où je devais rester deux ans, en 1962 et 1963. Melun était un établissement réformé système progressif. J'étais dans les réformateurs. J'étais allé à Poissy pour quitter Oermingen. C'est Gayraud qui m'a suggéré de lui succéder à Melun. En fait, après neuf mois à Melun, la direction de l'Administration pénitentiaire engage une grande opération d'évaluation. Le DAP, Robert Schmelck, voulait créer une école de formation du personnel pénitentiaire. Je suis contacté pour travailler à la création de cette école.

Nous publierons la suite du témoignage de Marcel Vesse dans notre prochain numéro.

« De la pluie d'eau chaude » à la douche : apparue en prison, la douche fête ses 150 ans !

Par Jack Garçon

L'un des adhérents de l'Amap, à la suite de la parution d'un article dans la presse locale, a attiré notre attention sur une innovation qui a vu le jour dans une maison d'arrêt, il y a 150 ans. En 1873, en effet, apparaissait la douche, telle que nous la connaissons et l'utilisons aujourd'hui, dans la prison Bonne-Nouvelle à Rouen¹. Ce dispositif, nous le devons au docteur François Merry Delabost (1836-1918), un normand, médecin-chef des prisons, qui a exercé presque 50 ans dans cette même prison.

Pourtant, l'hygiène corporelle, visant à limiter la propagation des parasites², n'est pas une priorité absolue en prison dans ces années 1870 et certains médecins des prisons s'inquiètent davantage de l'hygiène mentale des détenus soumis à l'encellulement individuel qui sera rendu obligatoire en maison d'arrêt par la loi de 1875 pour lutter contre la récidive.

Depuis le début du 19^e siècle, le bain est obligatoire et le règlement pénitentiaire du 14 janvier 1872 en précise les contours : un bain de pieds tous les 2 mois, 2 bains entiers par an pour les condamnés en maisons centrales, un bain de pieds tous les 15 jours et un grand bain toutes les fois que l'administration ou le médecin le jugeront nécessaires !

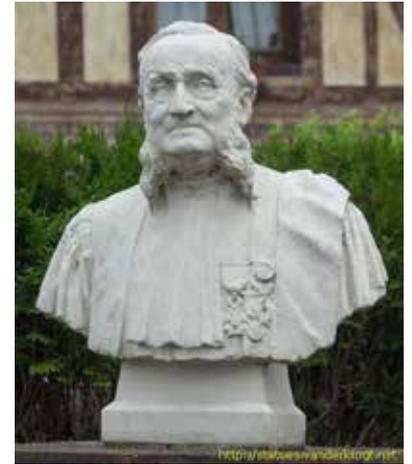
L'équipement des prisons, ainsi que leur suroccupation, rendent cette obligation impossible ce dont rend compte notamment l'avocat Fernand Desportes (1833-1894), dans l'enquête parlementaire sur le système pénitentiaire³, qui se déroule dans ces années 1872-1873, suite à sa visite de la maison centrale de Fontevraud. Il note que la prison dispose, pour 1720 détenus, de « 5 ou 6 cuves informes en zinc et en bois, incapables de retenir l'eau et dégoûtantes à voir ». Desportes estime cependant que « cela n'empêche pas l'état sanitaire d'être excellent » car il est vrai que, bien que privés de liberté, les détenus ont « la certitude d'être mieux nourris et mieux soignés qu'ils ne seraient ailleurs, sans avoir à redouter ni la maladie, ni la misère ». Dans une société où la propreté corporelle n'est pas encore complètement entrée dans les habitudes même de l'élite qui juge que, de toute manière,



la population pénale est impossible à éduquer sur ce plan, il est inutile de perdre du temps et de gaspiller de l'eau et du bois de chauffage pour la toilette de corps entiers.

Cependant, en 1872, le ministère de l'intérieur, dans une circulaire du 20 octobre, demande aux directeurs des prisons de faire des propositions pour remédier à la situation déplorable de l'hygiène dans leurs établissements.

Le docteur Merry Delabost propose d'installer une « pluie d'eau chaude » à la prison Bonne-Nouvelle qui sera ainsi le « premier établissement de bains-douches de propreté », expression reprise par les hygiénistes de l'époque. Le dispositif et son fonctionnement sont pensés avant-tout par le médecin sous l'angle des économies : pomme d'arrosoir de forme conique, robinet pour contrôler l'intermittence de la pluie d'eau, forme du sol de la cabine en forme de cuvette pour prolonger le lavage des pieds. L'eau sera chauffée dans une chaudière à bois à une température de 40 degrés et ne devra pas être utilisée plus de 5 minutes ce qui représente en moyenne une quantité de 25 litres d'eau par détenu (contre 250 litres pour un bain !)⁴.

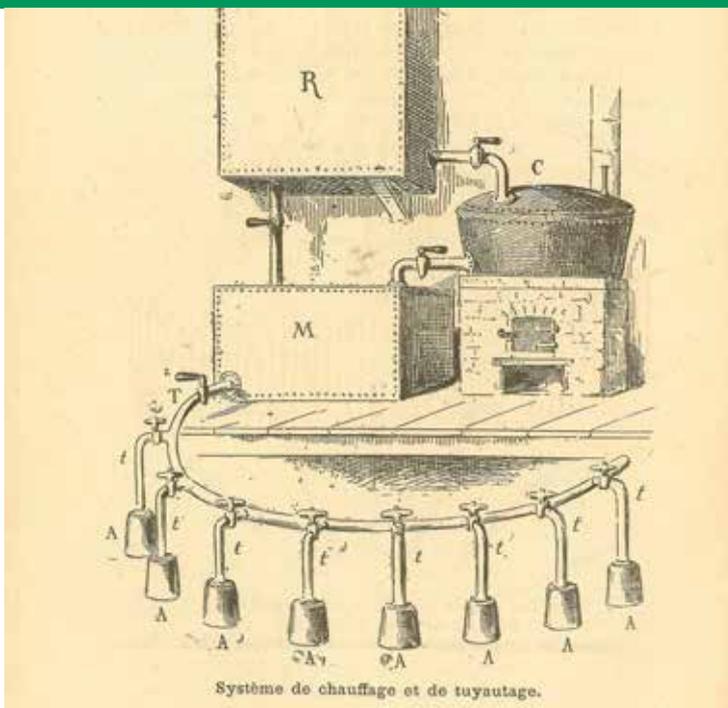


Docteur Merry Delabost
<https://statues.vanderkrogt.net>

Un « doucher » sera chargé d'ouvrir en fermant le robinet après 30 secondes pour le savonnage et le brossage du corps puis réouvert pendant 30 secondes, ainsi de suite 3 ou 4 fois. On pourra en installer plusieurs au même endroit et réaliser ainsi plus d'économies d'eau, de chauffage et de temps.

Selon Merry Delabost, son dispositif permet de remédier à tout cela et présente un triple avantage : économies d'eau, de chauffage et de temps, par rapport à la pratique du bain, tout en répondant aux nécessités d'une hygiène minimale pour éviter les maladies (de peau notamment) pouvant nuire à la santé des ouvriers que sont notamment les détenus dans les ateliers des maisons centrales de l'époque.

Le médecin ne nie donc pas avant tout l'intérêt économique de son invention car la bonne santé du détenu permet d'exiger de lui un travail dont le produit diminue d'autant les frais d'emprisonnement. Autrement dit, la douche en prison assurera non seulement une économie pour le budget mais sera également un investissement profitable aux intérêts du travail pénitentiaire et de la société grâce à une meilleure hygiène des détenus. Il n'était pas question ici d'un quelconque bien-être et l'objectif était de ga-



Bulletin de la Société générale des prisons (87) : n° 5, mai 1888

gner du temps, tout en économisant l'eau, au profit d'un système pénitentiaire voué à la production à moindre coût et à la rentabilité, arguments que le docteur Merry Delabost met lui-même en avant pour vanter les mérites de son « invention ».

Vue comme une avancée française, la « pluie d'eau chaude » conçue par Merry Delabost, et qui prendra plus tard le nom de douche (de l'italien doccia hérité de ducit en latin), se propagera dans d'autres prisons et casernes militaires en France, à l'étranger et sera à l'origine des fameux établissements publics de bains-douches dans de nombreuses villes au début du 20^e siècle⁵.

Cependant, ce système de douches ne sera pas installé partout dans les prisons et la douche demeurera facultative (le dimanche comme à la maison centrale de Nîmes⁶). Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour qu'elle soit généralisée et accessible très régulièrement, soit une fois par semaine⁷.

150 ans plus tard, comme Merry Delabost en son temps, on se pose encore la question d'une douche parfaite, cette fois en lien avec le climat. Les experts⁸ répondent en préconisant, comptant sur la responsabilité de chacun, un temps passé dans la douche de moins de 5 minutes en interrompant l'eau pour se savonner, ce qui équivaldrait à une consommation de 35 litres. « On dit aux gens de prendre une douche sans dépasser le temps d'une chanson », c'est à dire autour de quatre minutes en moyenne.

¹ Bonne-Nouvelle : histoire de la prison de Rouen, Jean-Pierre Machain, Éditions l'Écho des vagues, 2019

² Voir à ce propos l'article de Fabienne Huard-Hardy, La difficile lutte contre les parasites et nuisibles dans les prisons françaises (du XIX^e siècle au début du XX^e siècle) In : L'animal et l'homme : de l'exploitation à la sauvegarde [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2021. <https://doi.org/10.4000/books.cths.15700>

³ Enquête parlementaire sur le système pénitentiaire : rapport sur les prisons départementales, tome 2, pp. 200-225 : <https://www.enap.justice.fr/histoire/enquete-parlementaire-sur-le-systeme-penitentiaire-1872>

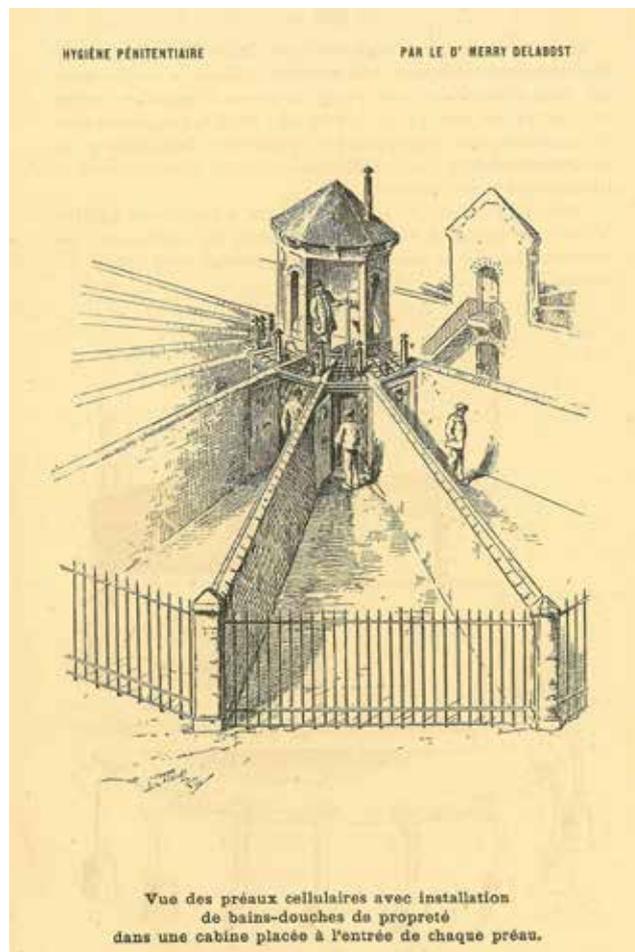
⁴ Merry Delabost, Bains-douches de propreté : leur application dans les prisons cellulaire, Bulletin de la Société générale des prisons (87) : N°5, mai 1888. http://data.decalog.net/enap1/Liens/1888/1888_0028.PDF

⁵ Hervé Dajon, « La douche, une invention d'un médecin des prisons, le docteur Merry Delabost », Criminocorpus [En ligne], Varia, mis en ligne le 26 janvier 2013. <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2006>

⁶ Dr Charles Perrier, La vie en prison, A. Storck 1902, p.69. <http://data.decalog.net/enap1/Liens/fonds/T13B42.pdf>

⁷ Voir à ce propos le chapitre consacré à la douche en prison dans le livre de Jean-François Alonzo, « La prison illustrée, de 1789 à nos jours », Presses de l'Énap, 2023

⁸ https://www.huffingtonpost.fr/environnement/article/comment-economiser-l-eau-a-la-maison-en-prevision-des-secheresses-une-experte-de-l-ademe-repond_216804.html



Bulletin de la Société générale des prisons (87) : n° 5, mai 1888

Oh ! les filles...Oh ! les filles !!

(chanson du groupe rock français des années 70-80 « Au Bonheur des Dames »)

Par Jean-Michel Armand

Depuis la Monarchie de juillet (1830-1848), sous Louis-Philippe, la délinquance des mineurs est un sujet constant de préoccupation et chaque époque, chaque pouvoir politique, qu'il fût monarchique, impérial ou républicain a cherché la « bonne » réponse judiciaire et éducative pour la juguler. Si on commença par les enfermer massivement dans le parangon du tout cellulaire que fût la prison de la Petite Roquette¹, très vite le modèle de la colonie pénitentiaire devint LA référence pour la prise en charge des mineurs de justice. Mettray, Oullins, Cîteaux furent les toutes premières réalisations de ce qui devait concilier sauvegarde de l'ordre public et, puisqu'il s'agissait d'enfants, pari éducatif sur leur avenir. Bien sûr, hier comme aujourd'hui, tous ces efforts allaient essentiellement vers les garçons, lesquels remplissaient les rôles des tribunaux. Marginalement, on abandonna les *mauvaises filles* à la congrégation de filles de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, ordre créé en 1840 à Angers par mère Euphrasie Pelletier².

La loi du 5 août 1850 sur l'éducation le patronage des jeunes détenus vit l'État vouloir reprendre la main sur ce qui avait été abandonné à l'initiative philanthropique privée. Les républicains de la Troisième République bouffeurs de curés et contempteurs de leurs congrégations voulurent que ce soit la puissance publique et nulle autre autorité (et surtout pas religieuse) qui soit à la manœuvre³. En une décennie on ouvrit des colonies pénitentiaires publiques (Belle-Ile-en-Mer, Aniane, Les Douaires et la plus terrible d'entre elles...Eysses ! Militants de l'égalitarisme entre les sexes, ils n'oublèrent pas ces demoiselles qui eurent droit à être préservées⁴ puisque c'est le nom d'École de Préservation qu'on se plût à donner aux établissements dédiés pour ces demoiselles que furent Doullens (Somme), Clermont (Oise), Cadillac (Gironde). Le premier dans des bâtiments d'origine militaire au sein d'une citadelle, les deux autres dans les bâtiments d'une maison centrale

de femmes. Les guerres, on le sait, ce n'est pas bon pour la bonne conduite des filles et l'effectif des mineures de justice gonfla plus vite que la ration des J3⁵. En 1940, l'école de préservation de Clermont qu'on a flanqué d'un quartier correctionnel (tout comme à Eysses pour les garçons) est bombardée et les filles sont repliées vers la maison centrale de Rennes puis, à partir d'octobre 1946, confiées aux tout nouveaux services de l'Éducation Surveillée qui disposent dorénavant d'un quartier spécifique en troisième division de la maison d'arrêt de Fresnes.

Dire que cette toute jeune administration est mal à l'aise en milieu carcéral serait peu dire...elle qui s'est construite dans la rupture avec son administration originelle de tutelle, l'administration pénitentiaire. Le crédo est connu et durera jusque dans les années 2000⁶ : pas d'éducation possible dans une prison ! Évidemment dans cet après-guerre bruissant de réformes en tous genres, on n'en est pas encore là et le « style pénitentiaire » a encore des adeptes.

De Rennes, on y a transféré les « récalcitrantes », « les inéducables » auxquelles s'y sont ajoutées toutes celles qui, préalablement placées dans des institutions se font fait défavorablement remarquées : fugues, violences, prostitution... toutes « filles les plus perverses du pays » comme les qualifiera un rapport de l'inspecteur et magistrat, Paul Lutz. Mais les filles ont changé et elles n'admettent plus que, sous prétexte de les éduquer, on continue de les enfermer.

On avait bien pensé ouvrir pour elles un nouvel établissement vertueux, laboratoire de ces nouvelles pédagogies portées par les jeunes éducateurs (trices) « fraîchement recruté(es) » et venant pour beaucoup du scoutisme ou des mouvements de jeunesse. A cette époque, la jeune Éducation Surveillée avait aussi son Paul Amor aussi réformiste et visionnaire en la personne de Jean-Louis Costa. Il n'était pas préfet... simplement... un magistrat humaniste ! Mais les projets restèrent dans les cartons, faute de moyens budgétaires. Pour elles, ce sera donc Fresnes ! Frustrées et furibondes de se retrouver une nouvelle fois derrière les hauts murs, elles vont faire parler d'elles et on va vite s'apercevoir que ces *mauvaises filles* n'avaient pas encore exprimé tout leur potentiel.

Le 6 mai 1947, il est 9h30, quand les mineures de plusieurs groupes commencent à se livrer à des manifestations diverses : injures envers le personnel, refus de travail, refus d'obéissance. Les objurgations des personnels présents sont vaines. Rapidement, le matériel vole, les carreaux s'étoilent et tombent les uns après les autres. Enhardies par ce charivari qui laisse cois les éducatrices et les surveillants arrivés en renfort, les filles s'en prennent maintenant au matériel qui va servir de projectiles. Chaises, tables, tabourets pleuvent sur les *matons* qui refluent derrière les grilles. Pour faire bonne mesure, on pille le magasin. Nulle n'avait jamais connu pareil festin et une telle ivresse. Au regard de l'intensité de la rébellion, la direction déconforte et ne voulant pas user de la force comme on l'aurait fait pour des majeurs appelle un représentant



de l'administration centrale de l'Éducation Surveillée. Un certain Henri Synvet, chef de bureau, arrive en fin de matinée. Avec l'aide d'éducatrices, il réussit à ramener les filles dans la cour, mais une heure plus tard, elles escaladent le mur d'enceinte et tournent dans le chemin de ronde en chantant des couplets obscènes à l'adresse notamment des ouvriers d'un chantier. Elles s'arment de tout ce qui traînent çà et là, cherchent et trouvent du pétrole dans un cabanon de chantier pour mettre le feu. Cette fois, ça brûle dans tous les sens du mot. Des renforts de police sont envoyés sur les lieux et ce n'est pas sans difficultés que le calme est rétabli vers 19h30.

L'heure est maintenant au bilan et à la recherche des responsabilités évidemment... et celles de Raymonde Desbois, la directrice du service, semblent faire l'unanimité car, de toute évidence, les éducatrices ne l'apprécient guère. On n'aime ni la personne vécue comme autoritaire, cassante voire odieuse avec ses personnels.... et encore moins ses méthodes éducatives qui participent d'une époque maintenant révolue. Au ministère, on est bien embêté car la presse, trouvant sans doute l'épisode plaisant, s'en donne à cœur joie pour taper sur l'administration pénitentiaire qui, cette fois, n'y est pour rien. Elle ne fait que "prêter" ses murs à sa cousine en ministère. Sous la plume d'Henri Danjou le journaliste qui, 20 ans auparavant avait publié son brûlot « *Les enfants du malheur* », l'infortunée directrice a le droit à un « J'accuse » que n'aurait pas renier Zola. L'affaire fait décidément trop de bruit, on décide donc logiquement d'une inspection. Personnels et mineures sont auditionnées et ce que les unes et les autres vont dire de cette femme va venir ternir un parcours professionnel jusque-là exemplaire.

Jeune femme, Raymonde Desbois débute sa carrière en qualité d'institutrice dans le Loir-et-Cher avant de rejoindre son mari à la MES⁷ de Saint-Maurice (Lamotte-Beuvron) qui y exerce comme moniteur depuis 1938. Elle-même "fait la classe" élémentaire. L'administration la voit comme une « *excellente éducatrice, active et vivante .../... possédant l'expérience et l'autorité naturelle* ». Pourtant estampillé "d'établissement réformé" et acquis aux nouvelles méthodes, il y demeure néanmoins un régime progressif avec ses sections "épreuve" et « amendement », héritage réglementaire des ex colonies pénitentiaires.

Raymonde Desbois, dorénavant nommée directrice (une promotion) à la section d'éducation surveillée de Fresnes, aurait-elle benoîtement importé une pédagogie éprouvée mais jugée complètement dépassée par les jeunes éducatrices ?

Dans le maelström qui suivit les événements, la directrice trouve néanmoins des appuis chez les ex monitrices des MES⁷ de Clermont ou de Cadillac, demeurées attachées elles aussi aux « vieilles méthodes ». Mais l'administration centrale de l'Éducation Surveillée semble plutôt prêter l'oreille aux "modernes" à propos desquelles Raymonde Desbois écrira dans un rapport d'activité « *qu'elles ignoraient les règles administratives les plus élémentaires, les principes d'ordre et de discipline .../... certaines n'hésitant pas à se faire appeler par leur prénom par les pupilles* ». Une éducatrice déplorera l'absence de fiches d'observation » comme il est prescrit au profit des « comptes-rendus d'incidents » prisés par la directrice. On écoute aussi les filles. L'une d'elle dira que la direc-

trice entraînait parfois dans des rages folles usant de tous les noms d'oiseaux dont « *petites p...* » quand ce ne sont pas les paires de claques données à la volée dans des espèces de crises hystériques. La directrice semble avoir perdu ses nerfs dans cette « nef de folles » et il est clair qu'elle

n'y a plus sa place. Elle-même ne semble plus tenir à y rester, consciente que, désavouée à bas bruit par le ministère, ses jours y sont comptés. Affectée provisoirement au centre d'observation de Savigny/Orge (établissement "fer de lance" de la nouvelle Éducation Surveillée), elle n'y restera que deux mois. Le désamour entre Raymonde Desbois et son administration semble dorénavant consommé et c'est en qualité de "simple institutrice" qu'elle réintègrera en septembre 1947 le ministère de l'Éducation nationale.



Paris-presse / 3 juin 1947

¹ En réponse aux désordres et à la délinquance des enfants de Paris, décision est prise (1826) par Charles X de faire bâtir une prison destinée aux délinquants mineurs de 7 à 20 ans. L'emplacement est trouvé sur une partie des terrains de l'ancien couvent des Hospitalières de la Roquette.

² En 1850, la loi « sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus » entérine la décision de confier les jeunes garçons justiciables aux colonies pénitentiaires et les jeunes filles considérées comme déviantes aux congrégations religieuses. Le modèle des Bon Pasteur d'Angers essaima dans toute la France. Plus de 80 établissements de ce type sont encore en fonctionnement à la veille de la Seconde Guerre mondiale et une trentaine jusque dans les années 1970.

³ On comptait beaucoup de petites prostituées chez les jeunes filles ramassées dans les rues par la police pour racolage. Il convenait donc de les préserver des appétits mâles et... d'elles-mêmes !

⁴ Dans les années 1900/1910, le même débat s'ouvrit : qui de la puissance publique ou des sociétés de patronage devait prendre en charge les libérés conditionnels adultes ?

⁵ J3 est un surnom donné familièrement aux jeunes de 13 à 21 ans qui disposèrent pendant la période de rationnement de la Seconde Guerre mondiale de cartes spécifiques portant la mention J3 leur donnant droit à des rations plus consistantes.

⁶ La loi Perben 1 institua la création des établissements pour mineurs (EPM) au sein desquels devaient œuvrer des éducateurs (trices) de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), laquelle était hostile à cette perspective.

⁷ Face aux différents scandales qui éreintèrent les colonies pénitentiaires, on décida de les réformer. Le décret du 31 décembre 1927 rebaptisa les colonies en maisons d'éducation surveillée. Les colons deviennent des pupilles (générant une confusion avec les orphelins pupilles de l'État) et les surveillants des moniteurs lesquels troquent leur uniforme par une veste et un pantalon de serge grise et une casquette plate. On parlera de « réforme de papier » car fondamentalement rien ne changera vraiment dans ces établissements.

La colonie pénitentiaire et agricole du Luc

1855-1904

Par Jean-Pierre Ricard

Plaque apposée sur le fronton du bâtiment principal. Crédit photo J.P. Ricard

Mes randonnées cyclistes et pédestres, sur des routes et chemins reculés, m'ont conduit à la découverte d'un paysage austère, sur un plateau aride battu par les vents. Nous sommes sur le causse de Campestre situé aux confins de quatre départements : le Gard, l'Hérault, la Lozère et l'Aveyron. Les bâtiments principaux de la colonie pénitentiaire et agricole du Luc y sont encore visibles. La visite des lieux ne fut pas anodine m'incitant à une recherche documentaire aux évocations contradictoires.

Éléments de contexte

La loi du 05 août 1850 en officialisant l'existence des colonies pénitentiaires et agricoles ouvrit l'ère de mutations profondes dans le traitement de la délinquance juvénile. Mais...

À travers le foisonnement des écrits, biographies, études historiques, enquêtes administratives, débats politiques et médiatiques d'une longue période qui s'achève en 1909, on peut appréhender combien le mode de traitement subit par les jeunes colons était loin de répondre aux visées humanistes des philosophes du XIX^e siècle.

On découvre au fil des discours et analyses, la dualité permanente entre clémence et sévérité, entre éduquer et châtier. D'un côté les philanthropes cautionnant les colonies considéraient que le jeune délinquant est d'abord un enfant, une victime de son milieu social et familial. Et de l'autre l'opposition de ceux qui voyaient là une mansuétude excessive à son égard.

Pour des raisons maintes fois constatées : maltraitance, malnutrition, surexploitation d'une main d'œuvre docile et peu onéreuse, de règles extrêmement rigoureuses, ces colonies furent considérées comme des « bagnes pour enfants. »

À partir de la décennie 1830-1840 sous l'impulsion entre autres de Frédéric Demetz¹ et Charles Lucas², seront créées les colonies pénitentiaires et agricoles. Une institution destinée à se substituer au milieu carcéral traditionnel. En améliorant la condition des jeunes détenus, il s'agissait de les protéger, de favoriser leur éducation et leur insertion sociale (déjà) dans l'espoir de les

rendre honnêtes et travailleurs. Des visées humanistes se conjuguant autour du triptyque : rédemption, travail et religion.

Les intentions étaient « nobles » en des termes qui feraient polémiques voire scandales de nos jours tels que : corriger, éduquer et moraliser les « basses classes » dites dangereuses. Réformer les enfants trouvés, orphelins, nés de parents inconnus ou issus d'un milieu « dépravé », les bandes de mineurs vagabonds³ voleurs à la tire. Espérant faire revivre en eux, avant de les rendre à la société, l'amour du bien et le sentiment du devoir.

Charles Lucas, considérait qu'en matière d'éducation, il fallait s'occuper en priorité des enfants incarcérés. De les rééduquer par le travail de la terre et favoriser ainsi leur développement par un retour à la nature. En vertu notamment de l'article 66 du code pénal datant de 1810, visant les délinquants de moins de 16 ans et la mesure éducative qui convenait de leur appliquer.

Deux citations illustrent la philosophie du projet de colonie pénitentiaire et agricole :

- L'une attribuée à Charles Lucas « Sauver le colon par la terre et la terre par le colon ».
- Et l'autre à Lamartine s'écriant en 1849 à la tribune de l'assemblée « nous améliorons l'homme en améliorant le sol ».

La première colonie pénitentiaire et agricole fut créée le 22 janvier 1840 à Mettray, village proche de Tours. En quelque sorte la « maison mère » des nombreux établissements visant une autre voie que la prison en séparant les enfants des adultes. Si bien, qu'à partir de 1850, on assiste à la multiplication de ce type de structures. Environ soixante-dix colonies seront implantées en France⁴.

Les colonies privées pour enfants pour survivre et se développer recevaient des dons privés d'institutions charitables et des subventions de la part de l'État. Ce dernier considérant leur utilité publique. En outre, l'article 6 du règlement général du 10 avril 1869 stipule que le fondateur a droit au produit du travail résultant de la main d'œuvre des enfants.

En Languedoc nous pouvons identifier entre autres, les colonies d'Aniane et de Montlobre dans l'Hérault ainsi que la colonie pénitentiaire du Luc évoquée ci-après. Les jeunes colons affluaient de nombreux départements de France et en particulier du Gard, de la Drôme, de l'Isère, du Vaucluse, de l'Ardèche, du Gers et de la Gironde.

En 1855, Monsieur Marquès du Luc, conseiller honoraire à la cour impériale de Nîmes, important propriétaire du canton d'Alzon, proposa 1200 hectares de ses terres à l'installation d'une colonie agricole pour jeunes délinquants. Le domaine du Luc, que certains appellent encore le bague est situé en un lieu isolé, inculte, amendé de cailloux. Le climat y est particulièrement rigoureux. Cet établissement n'est cerné d'aucune enceinte. L'environnement désertique du causse et les versants abrupts qui l'en-



Vue sur la chapelle et le bâtiment central. Crédit photos J.P. Ricard

serrent forment un rempart de sécurité qui n'a pas toujours découragé les tentatives de fugues. Les candidats à la fuite étaient bien souvent accompagnés à la colonie par des paysans rétribués d'une prime.

Pendant trois générations, les Marqués du Luc se succéderont à la tête de la colonie. De nos jours, le Luc est une exploitation agricole qui appartient toujours à la famille du même nom.

Mundatur culpa labore

La devise en latin de la colonie du Luc, « laver sa faute par le travail », confirme combien de tout temps la valeur travail régule l'organisation sociale de notre société. Ici, le mythe agraire propose un idéal vers lequel tendre. Celui du travailleur laborieux et consciencieux le préparant à un avenir honnête.

À ses débuts, la colonie n'est que très imparfaitement organisée. Divers rapports soulignent que les jeunes souffrent du manque d'eau l'été, de la rigueur du froid l'hiver et que de mauvais traitements sont infligés. Les punitions sont la privation de « pitance », le pain sec et la cellule d'isolement. La sanction ultime est l'envoi des incorrigibles dans une institution encore plus répressive.

Le personnel est majoritairement constitué d'agriculteurs des localités environnantes. Poussé par la nécessité, mal payé, mal formé, sans perspective de retraite ou de carrière, il est souvent renouvelé. Lors des gros travaux agricoles, le directeur est contraint d'embaucher des intérimaires inexpérimentés pour pallier les absences.

Le sous-préfet préside une commission de surveillance missionnée afin d'inspecter à intervalle régulier la colonie. Cette commission avait peu d'influence sur les transformations à apporter.

Dix ans après l'ouverture, le magistrat qui inspecte la colonie dénonce l'état matériel aussi désastreux que l'état moral de la colonie qui hébergera jusqu'à 250 colons. La plupart d'entre eux ne sont employés qu'à des tâches d'épierrement. L'inspecteur souligne « la désorganisation, l'insubordination, les cachots malsains, la cuisine et l'office remplis d'immondices, la saleté repoussante, l'éducation absolument nulle ».

En 1869, Monsieur Marqués du Luc fait appel à Charles Lucas. Sous son impulsion, des améliorations de tous ordres seront progressivement introduites. Le personnel comprenant onze gardiens est recruté et formé avec plus d'attention. Selon la formule prêtée à Charles Lucas « les personnels doivent posséder la double qualité de contremaître et de surveillant ». Le pain est élaboré par un « gardien boulanger », la cuisine par une femme. D'après un ancien colon du Luc, ils mangeaient du pain blanc

tous les jours, ce qui n'était pas forcément le cas des paysans de la région. Le service général est assuré par les colons. Un aumônier logé à demeure est chargé de l'éducation religieuse, de l'administration des sacrements, des offices le dimanche et les jours fériés. L'enseignement est dispensé par un instituteur certifié et un adjoint. Une plus grande importance est attachée à l'enseignement primaire : lecture, écriture, calcul dont les quatre opérations, les fractions, le système métrique, des notions de géographie et d'histoire de France. Pour ceux qui obtiennent le certificat d'études, un livret d'épargne de vingt francs est attribué. Les bâtiments sont agrandis, les dortoirs assainis, l'infirmerie réaménagée, les cachots insalubres remplacés par des cellules propres. L'outillage agricole est reconstitué, un régisseur et un chef d'agriculture, un médecin et deux économes sont recrutés. La discipline est rétablie.

Sur le plan culturel la musique est bien présente avec la création d'un orphéon et d'une fanfare. L'on peut émettre l'hypothèse que des concerts étaient donnés dans les fermes, les hameaux et villages environnants.

Il est incontestable que pour des enfants de sept à seize ans, la vie quotidienne et la discipline restent particulièrement rudes. Interdire l'oisiveté consiste à les occuper en permanence. La journée commence dès 5h du matin par un lever au son du clairon et du tambour. Sonneries qui rythmeront tous les moments et activités. Suivent, la corvée de propreté, le pliage des draps et des couvertures, le relèvement des paillasses et la toilette.

De 5h30 à 7h école. Le premier repas servi à 7h est composé d'une soupe au lard, d'une ration de pain et de fromage. Les colons se rendent au travail de 7h45 à 11h45. Les travaux sont obligatoires. Epierrement de la lande rocailleuse pour la rendre cultivable. Construction de murs délimitant les parcelles, de chemins et de bergeries. L'autosuffisance est la règle. Six citernes en eau et un jardin potager alimentent la colonie. Peu à peu, le Luc devint la première exploitation du canton d'Alzon. En 1895 on dénombre 630 brebis, 40 cochons, une basse-cour d'une centaine de volailles. Le lait transformé en fromage « façon roquefort » est affiné dans l'aven naturel de Saint-Ferréol aux parois verticales d'une profondeur de 60 mètres. Au pied de cet aven s'ouvre une grande salle dans laquelle fut aménagée une fromagerie. Les fromages du Luc seront primés en 1883 au concours général à Paris (médaille de bronze) puis en 1884 (médaille d'or). Le bois de châtaignier est exploité pour réaliser des piquets destinés à la vigne. Culture du blé et de l'orge. Les productions de la colonie sont acheminées vers le Vigan et Nîmes.



Le chemin conduisant à la fromagerie. Crédit photos J.P. Ricard



Barreaux de la cellule de punitions. Crédit photos J.P. Ricard

En 1865, la colonie ouvre des ateliers de fabrication de linge de draps, de vannerie et de filets à provisions. En 1874, création d'un atelier de cordonnier fabricant des chaussures à clous puis des espadrilles. Certains colons étaient assujettis aux travaux de la vigne à Marsillargues, village situé dans l'Hérault, dans la propriété viticole de la famille du Luc.

À midi, le second repas est composé d'un ragout de pommes de terre, de haricots ou de lentilles. Le tout complété d'une ration de fromage et de pain à volonté. Le travail reprend à 13h30 jusqu'à 17h30 avec une interruption à 16h pour le goûter composé de pain, de fromage ou de fruits. Le dernier repas à 19h, comprend une soupe maigre, une ration de noix ou de figues, du fromage et du pain à volonté. Enfin une « récréation » clôturera la journée jusqu'à l'heure du coucher à 21h. Étonnement ! dans la documentation étudiée, la question de la promiscuité et ses conséquences est un sujet tabou peu commenté.

Le dimanche est un jour considéré comme « festif » : Promenade sur le causse et conférences sur le travail, la famille, la civilité, l'agriculture...Ce jour-là, les enfants sont aussi astreints durant quatre heures à des exercices militaires et à la gymnastique.

Améliorations peut-être ! toujours est-il que durant la décennie 1870, le Luc est remarqué comme faisant partie des quatre colonies où le nombre de fugues est le plus élevé.

En janvier 1904, la colonie du Luc perd officiellement son caractère pénitentiaire. Elle est transformée en école professionnelle agricole et industrielle en référence à la loi du 28 juin 1904 relative à l'éducation des pupilles difficiles de l'Assistance publique. Elle accueille, dans un premier temps très court, des jeunes filles, puis de nouveaux des jeunes garçons. Elle fonctionnera jusqu'en 1929, l'effectif n'excédant jamais plus de 80 pupilles.

Honorer l'âme des pierres

Les documents consultés et les rapports officiels font ressortir que la qualification de « bagnes pour enfants » attribuée sans distinction à toutes les colonies pénitentiaires et agricoles, biaise un jugement constitué parfois d'omissions ou d'exagérations.

Il est vrai que l'analyse des sources donne une image contrastée selon la temporalité, les lieux et le comportement des personnels comme des propriétaires. Il n'en reste pas moins que tous les témoignages sont imprégnés de la sinistre évocation de l'enfance enfermée et maltraitée. Ce qui donne une vision particulièrement sombre de la vie dans ces colonies. Celle du Luc n'y échappe pas. Nous avons cependant remarqué, telle une récusation refoulée, l'absence du terme pénitentiaire sur la plaque apposée sur le fronton du bâtiment central.

À l'instar des pionniers, bâtisseurs de routes ou de voies ferrées, dans des endroits particulièrement escarpés que nous connaissons en Cévennes ; le parallèle paraîtra osé, peut-être ! Mais, c'est aux prix de risques et d'efforts considérables que les enfants du Luc nous confient un vestige unique et remarquable, une œuvre ambitieuse et persistante. Pour rendre la terre cultivable et nourricière, toujours exploitée, il fallut débroussailler, épierrer et labourer de grandes surfaces. Toutes les pâtures existantes, tout

comme les chemins ont été ceinturés et jalonnés de kilomètres de murets. Les colons construisirent des bâtiments agricoles, des bergeries, une fromagerie. Entre autres exemples, la réalisation de la partie du GR71 reliant le Luc à la Couvertorade est emblématique de ce qu'accomplirent jour après jour des petites mains juvéniles et caeuses.

Parcourant ces espaces, le randonneur contemporain sait-il qu'il superpose ses pas sur des traces sédimentées appartenant à des âmes oubliées ? Envoûté par l'austérité désertique, sensible à l'écho lointain des voix d'enfants, une évidence se fait jour. Une évidence dénommée héritage, transmission ou encore continuité. Pour peu que l'on y soit attentionné et réceptif, le silence des pierres relate l'ampleur du labeur fourni. Impossible d'occulter l'héritage laissé par ces enfants. Leur mérite dessinant des paysages et par conséquent leur contribution à la métamorphose du causse de Campestre.

Enfin, ces enfants nous lèguent un mode de gestion de la sanction pénale appliquée aux mineurs délinquants à ne pas reproduire dans ces terribles excès. Formons ici le vœu, contre l'oubli, que cet épisode d'un autre temps, ne disparaisse pas dans le démembrement contemporain, hasardeux, déraisonnable et parfois honteux de la mémoire.

¹ Frédéric-Auguste Demetz (1796-1873) avocat puis magistrat conseiller à la Cour d'appel de Paris. À l'origine de la création de la colonie agricole de Mettray.

² Inspecteur général des prisons de 1830 à 1835.

³ les dispositions du code pénal de 1810 art 269 et 270 font du vagabondage un délit.

⁴ Source revue d'histoire moderne et contemporaine.

Documents consultés :

- La colonie pénitentiaire et agricole du Luc de Guy Lacotte aux Éditions du Papyrus (Montreuil 1992). Disponible dans le fond Nîmois à la bibliothèque du Carré d'Art.
- Cours de cassation 1873. Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires. Rapports des cours d'appels -tome 5 – cours d'appel de Nîmes pages 402 à 410.
- Un discours Philanthropique dans la France du XIX^e siècle. La rééducation des jeunes délinquants dans les colonies pénitentiaires et agricoles. Revue d'histoire moderne et contemporaine, Ivan Jablonka. Année 2000 pages 141 à 147.
- Criminocorpus : Les graffitis de la colonie pénitentiaire et agricole du Luc. Michel Veyret.
- Baguenaudes, le blog où l'on photographie tout et n'importe quoi. 12 octobre 2014. Les bâtiments de la colonie pénitentiaire et agricole du Luc.

Installation de deux nouveaux directeurs interrégionaux

Laurent Ridel, directeur de l'administration pénitentiaire a procédé à l'installation officielle de deux directeurs interrégionaux, Renaud Seveyras le 25 mai à Strasbourg et Guillaume Piney, le 31 mai à Dijon.

Jean-Charles Toulouze représentait l'AMAP à ces deux cérémonies et a pu ainsi souhaité, au nom de l'association, à ces deux hauts responsables de connaître une parfaite réussite dans leur nouvelles fonctions.



Installation de Guillaume Piney



Installation de Renaud Seveyras



125 ans de Fresnes

Les 21 et 22 juin, Jimmy Delliste, directeur du centre pénitentiaire de Fresnes avait eu l'excellente idée d'organiser un colloque au cours duquel les étapes les plus marquantes de l'histoire de l'établissement ont été évoquées mais aussi les évolutions que connaît cet établissement. La richesse des intervention a largement contribué à la réussite de cet événement qui mettait à l'honneur un des établissements pivots de l'administration pénitentiaire.



20 ans des ERIS

Le ministre de la Justice s'est déplacé le 26 septembre à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis pour inaugurer le centre francilien de sécurité dédié aux ERIS. Ce déplacement, en présence de Dominique Perben et de Didier Lallement, ministre de la Justice et directeur de l'administration pénitentiaire lors de la création de ces équipes d'intervention avait pour objectif de célébrer le vingtième anniversaire de cette création.

Le garde des Sceaux a souligné la capacité des personnels pénitentiaires à évoluer et à s'adapter aux enjeux de notre époque. Il a d'ailleurs annoncé le développement de nouveaux moyens, en particulier l'expérimentation au sein de l'ERIS de Paris d'une brigade motorisée ayant vocation à se projeter rapidement sur site pour apporter un soutien immédiat aux établissements.

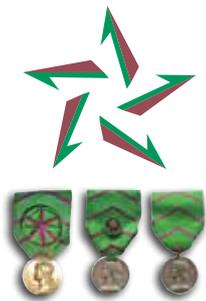
La cérémonie, au cours de laquelle diverses démonstrations d'intervention ont été présentées, s'est conclue par une remise de décorations à des agents pénitentiaires ainsi qu'à des gendarmes et policiers.

Une démonstration des savoir faire des ERIS a également eu lieu à Loos où les agents de l'équipe de Lille ont présenté aux autorités locales les procédures d'intervention qu'ils maîtrisent parfaitement et les moyens techniques de plus en plus sophistiqués qu'ils utilisent.

Les adhérents de l'AMAP, qui ont bénéficié de présentations semblables à Dijon en 2019 et à Lille en 2022, n'ignoraient pas ces compétences et l'impressionnante évolution des outils déployés par les 363 agents affectés actuellement au sein des ERIS, sans oublier, comme l'a souligné Monsieur Laurent Ridel, que leur profonde intelligence des situations et des relations humaines symbolise parfaitement l'excellence professionnelle de l'administration pénitentiaire.



AMAP



Bulletin d'adhésion à l'AMAP * ou de renouvellement de cotisation.

* Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

à envoyer accompagné du montant de l'adhésion (20 euros minimum)

au siège de l'association : AMAP, CSL 20 rue Pierre Semard 69007 Lyon

Adhésion en qualité de médaillé : oui non (*barrer la mention inutile*)

Adhésion en qualité de membre associé : oui non (*barrer la mention inutile*)

1^{ère} adhésion : Renouvellement : au titre de l'année : _____

Pour les médaillés, date d'attribution de la Médaille : ____ / ____ / _____

Échelon : Or Argent Bronze (*barrer les mentions inutiles*)

Nom :

Prénoms :

Je peux être contacté par courrier en priorité ou accessoirement (*barrer la mention inutile*)

Adresse postale :

Code postal : Ville :

ou par mail en priorité ou accessoirement (*barrer la mention inutile*)

Adresse courriel :@.....

En cas d'urgence, je peux être joint au numéro de téléphone suivant :

Tél. :

Je peux accéder au bulletin de l'association Le Vert et l'Amarante par le lien

<http://www.enap.justice.fr/lettres-dinformation>

mais, je souhaite également le recevoir par courrier à l'adresse ci-dessus: oui non (*barrer la mention inutile*)

Fait le ____ / ____ / ____ à

Signature :

AMAP - CSL 20, rue Pierre Sébard - 69007 Lyon

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - www.enap.justice.fr

Lien vers les numéros précédents : <https://www.enap.justice.fr/lettres-dinformation>